

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le branchement électrique aéro souterrain au 88 route de Gournay à Forges-les-Eaux.
 - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article I :

N°2023-053

Les travaux de branchement électrique aéro souterrain sont autorisés au 88 route de Gournay à Forges-les-Eaux du 10 mai 2023 au 26 mai 2023.
La circulation se fera manuellement.

Objet :

Branchement électrique
aéro souterrain – Madame
Nelly HELLOT

88 route de Gournay

Du 10 mai 2023 au 26 mai
2023

Société STPEE

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **STPEE, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 06 avril 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **11 AVR. 2023**